

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR.
 30 fr.
 16
 8

Poste:
 35 fr.
 18
 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 17 JUIN 1886

C'EST FAIT!

La République, dit le *Moniteur universel*, vient d'élever le Comte de Paris sur le piédestal.

Nous l'en remercions.
 Aujourd'hui on le voit partout.
 L'exil est un piédestal.

Etions-nous naïfs, et quel honneur nous faisons à l'intelligence de nos adversaires, lorsque nous nous refusions à croire que l'expulsion serait votée!

Il s'est trouvé 345... législateurs pour mettre un citoyen hors la loi. Mais ce citoyen est un grand cœur; il portera partout la Patrie avec lui.

Vous avez fait de loi une exception. Tant mieux pour lui et pour la France.

L'essai est terminé. L'épreuve est faite. La République ne peut s'accommoder de la liberté; la liberté gêne la République. Ne pouvant être un gouvernement digne dans la liberté, elle se contente d'être l'antichambre de l'anarchie.

M. Pelletan disait l'autre jour dans son rapport: « Nous ne voulons pas avoir demain nous un gouvernement en expectative. » Qu'il se rassure, il aura le gâchis de ses rêves.

Notre gouvernement à nous ne sera pas celui de demain, il sera forcément celui d'après-demain, celui que la France saluera comme une délivrance, parce que devant lui disparaîtront les ignorants, les incapables, les violents, les exploités, les blagueurs, qui depuis trop longtemps font leurs affaires, et non celles du pays.

Effacez de vos murs ces trois mots: Liberté — Egalité — Fraternité.

Liberté, c'est l'exil.

Egalité, c'est l'exception.

Fraternité! Rien... si ce n'est pour les frères et amis. Vous ne connaissez pas d'adversaires; quiconque ne pense pas comme vous est un « ennemi ».

Vous seuls, et c'est tout. Voilà votre devise.
 La France vous dira bientôt: ce n'est pas assez. — PAUL DALLOZ.

Le scrutin de mardi dans les bureaux du Sénat.

Si l'on additionne le nombre des sénateurs qui ont pris part aux scrutins de mardi dans les bureaux, on arrive à un total de 230 votants, dont 149 voix hostiles, 108 favorables et 3 bulletins blancs.

Le Sénat se composant de 300 membres, dont 8 sont décédés: MM. de Saint-Vallier, Ninard, Honoré, Laurent Pichat, Cabanes, de la gauche, de Cornulier-Lucinière, Le Provost de Launay et de La Vrignais, de la droite, — il n'y a exactement que 292 sénateurs qui pourront prendre part au vote sur l'expulsion des princes.

Or, les scrutins des bureaux n'ayant réuni que 230 votants, c'est donc une soixantaine de sénateurs qui se trouvaient absents avant-hier, et que, d'après la proportion des partis représentés, on peut répartir en une quarantaine de républicains et une vingtaine de droitières.

On voit donc que le résultat de ce scrutin ne permet pas de préjuger le vote du Sénat.

M. LE COMTE DE PARIS ET LE Times.

M. le Comte de Paris a reçu, vendredi soir, par le télégraphe, au château d'Eu, le résultat du vote de la Chambre.

Le correspondant parisien du *Times* publie dans son journal le récit d'une longue entrevue qu'il a eue avec M. le Comte de Paris. Dans cet entretien, M. le Comte de Paris a déclaré qu'il ne savait pas encore où il se rendrait après l'expulsion, mais qu'il irait probablement en Angleterre; dans tous les cas, il ne s'installera nulle part, car il a l'espoir de rentrer prochainement en France, même si la forme du gouvernement n'est pas changée.

Parlant ensuite de la soirée de l'hôtel

Galliera, le prince a dit qu'il avait invité, non pas le corps diplomatique, mais les diplomates avec lesquels il a des relations personnelles.

Le Comte de Paris a dit qu'il avait conseillé à son frère le duc de Chartres de rester en France.

« Quant au duc d'Anjou, dont on a beaucoup parlé, a-t-il ajouté, lorsqu'il eut appris pour quel motif il n'était pas compris dans la loi de proscription, il en a été très-affecté. Il est venu immédiatement me rendre une visite, qu'il n'a pas voulu tenir secrète. C'était la meilleure manière de répondre aux explications qui ont été données sur son maintien en France. Je dirai de lui ce que j'ai dit du duc de Chartres, je ne peux le condamner à de perpétuelles pégrinations. Il n'a pas comme moi des devoirs à remplir, car cette loi d'expulsion me place dans une situation exceptionnelle et bien distincte, qui m'aurait été imputée comme un crime si je l'avais acceptée de ma propre volonté. En me séparant du reste de ma famille, je suis distingué d'une façon plus évidente que je n'aurais osé le faire moi-même, et si mon orgueil était plus grand que mon patriotisme, je ne pourrais que m'en réjouir. »

Le Comte de Paris a dit ensuite qu'il obéirait à la loi d'expulsion et qu'il partirait ouvertement sans faire aucune résistance, et il est convaincu que ses amis ne feront pas de manifestation bruyante.

M. de Blowitz termine sa relation par ce mot du jeune duc d'Orléans:

Au moment où je vais prendre congé de mes nobles hôtes, le duc d'Orléans s'avance vers moi et, me fixant de son oeil pénétrant:

— M. de Freycinet n'a pas de fils, n'est-ce pas?

— Monseigneur, vous voulez dire, sans doute, que, s'il avait un fils, il n'aurait pas voulu lui léguer le souvenir de la loi d'ostracisme qu'il présente?

— Précisément!...

Renvoyé à M. de Freycinet.

Nous devons faire remarquer que cet

entretien, qui prend deux colonnes dans les journaux de Paris, a été reproduit par le *Soleil* sans aucune réserve ou observation. On peut considérer cette reproduction dans le *Soleil* comme une sorte de garantie de véracité, sans laquelle nous n'aurions pas même fait mention de cette interview du *Times*.

Faisons remarquer qu'en vertu des termes de l'article deux de la loi de proscription, le territoire de la République française peut être interdit:

A S. M. le roi Léopold II, roi des Belges.
 Au comte de Flandre, frère du roi Léopold, petit-fils de Louis-Philippe.

A l'héritier du trône du Brésil, le comte d'Eu.

Au duc de Montpensier, infant d'Espagne.

A la princesse Valdemar, de Danemarck.

Et à la future reine de Portugal (actuellement duchesse de Bragança).

La politique républicaine est décidément une belle chose et bien propre à nous concilier des amitiés politiques.

LE PRINCE NAPOLEON.

On lit dans le *Figaro*:

« C'est vers neuf heures (le 14 juin) que le prince Napoléon a connu le vote de l'art. 1^{er} du projet Brousse, qui prononce son expulsion. Il était entouré d'un grand nombre de ses amis, quand M. Lenglé est venu lui apporter le résultat. Il a reçu la nouvelle avec calme et en souriant.

« Il avait prévu de longue date la mesure qui devait le frapper, et l'on assure que ses préparatifs de départ sont faits depuis plusieurs semaines.

« — Quatre-vingt-trois voix de majorité! s'écrie-t-il. Eh! c'est un peu plus que je n'avais pensé. » Et immédiatement, avec sa profondeur de vue et dans son langage imagé, il examina les difficultés et les crises qu'allait traverser la République — qu'en dépit des fautes des républicains il considère toujours comme le gouvernement de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

DEUXIÈME PARTIE

Le Club des Abandonnés

« Une autre fois, c'était pendant la foire aux épices, l'un de mes camarades d'atelier me dit: « J'ai remarqué hier soir, devant la femme colosse, un pître déhanché qui ressemblait à ton père. » Je lui dis: « C'est possible, mais il n'est pas dans ce propos. Il faillit tomber à la renverse, et dit coquelicot, lui d'ordinaire si pâle... Ah! pour ne pas entraver mon avenir, pour ne pas être chargé à mes premiers gains, qu'il s'était exilé, qu'il venait de nouveau. « Ma dernière tournée! » Au retour, l'apprentissage du fils était terminé. Le père ne quitterait plus Paris, mais nous prendrait encore sa retraite. Il voulait consacrer son argent pour m'établir... On s'était remis à travailler ensemble. « Mais repose-toi donc!... lui

disais-je en vain, te voilà vieux, mon salaire augmente et suffit pour deux. Chacun son tour! » Il promettait, mais je n'en souhaiis! Pas moyen de le contraindre à prendre ses invalides! Il ne restait à la maison que par les trop grands froids, les jours de pluie, jamais le dimanche. « J'ai mes habitudes, va de ton côté, amuse-toi, mon enfant... mais que je sache toujours où ce sera. Tu comprends, si je ne te voyais pas revenir ce soir... s'il t'arrivait malheur! » Moi, crédule et sans malice, j'avais accepté la consigne et l'observais d'ordinaire... Un jour enfin, c'était au printemps dernier, quelle découverte! quel coup de théâtre!... Il me semble que j'y suis encore.

Gustave était ému. Cependant il souriait. Le souvenir évoqué par sa mémoire devait être à la fois émoive et touchant.

— J'achève, reprit-il. Ce dimanche-là j'avais annoncé Saint-Cloud comme le but de ma promenade avec les camarades... Ils changent d'idées, ils m'entraînent à Romainville... Vers le soir, nous montons au premier étage d'une guinguette. On jouait au bégique en attendant le dîner. Un roulement de tambour s'éleva du jardin... J'étais assis au milieu de la salle, je tenais les cartes et demandais: « Qu'est-ce que c'est que ça? » Des amis, qui fumaient leur pipe à la fenêtre, me répondirent: « C'est un saltimbanque qui commence ses tours. Il n'est plus jeune... Pauvre vieux!

Mais il jongle encore pas trop mal. Les boules, les anneaux... Ah! bravo pour les anneaux! bravo, paillasse! » Moi, pendant ce temps-là, vous comprenez, je jouais toujours. Une partie intéressante... Le dernier mot, cependant, m'avait frappé: « Ah! ah! un paillasse? »

— Oui. Le voilà qui grimpe sur une chaise... En équilibre... Une assiette qui tourne à la pointe de son bâtonnet. Il ajuste le gros bout sur son nez. Non! d'abord, le boniment... C'est de rigueur.

« Le saltimbanque, effectivement, criait au dehors: « Attention, attention, messieurs, mesdames et l'honorable compagnie. » Déjà je m'étais redressé, déjà je bondissais vers le balcon... Cette voix, je l'avais reconnue... je reconnaissais mon père!

Après un temps d'arrêt, le fils continua:

— Je ne fis ni une ni deux. A la force des poignets, je dégringolai dans le jardin... A travers le cercle des spectateurs, je courus jusqu'à la chaise et, sans m'inquiéter du bâtonnet tombant d'un côté, de l'assiette se cassant de l'autre, je saisis le jongleur, je l'emportai évanoui dans mes bras... En moins de temps qu'il ne m'en a fallu pour vous le dire, nous repareissions dans la salle du premier étage. Je l'asséjais, m'agenouillant à ses pieds, cherchant à le ranimer, lui parlant, parlant aux camarades et la tête haute et fièrement, je vous l'assure:

« C'est mon père! Oui, voilà le métier qu'il a fait pour m'élever... Je ne savais pas!... je ne veux plus!... Ah! mais non!... Paillasse est mort! Celui qui rouvre les yeux, qui me sourit, c'est papa Lafraise, un bourgeois, un rentier, qui ne mangera plus que le pain honnêtement gagné par son fils... Allons! relève-toi, ne rougis pas... Chacun son tour! Oh! que je t'aime!... »

« Il se laissait embrasser, il m'embrassait, tout honteux encore et tout confus... Les camarades se mirent de la partie, rendant hommage à son dévouement, le réconfortant par toutes sortes de bonnes paroles et de bravos partis du cœur. Un franc et vrai succès, celui-là!... Il eut au dîner la place d'honneur... On but à sa santé... On le ramena chez nous comme en triomphe!

Gustave, suffoqué par l'émotion de ce chaleureux récit, dut reprendre haleine un instant. Ses yeux étaient humides et brillants; il risait et pleurait à la fois.

— Après? lui demandèrent simultanément ses deux auditeurs.

— Après, reprit-il, nous eûmes le soir même une explication, comme qui dirait un conseil de famille à nous deux... C'était moi le conseil et le président... Lui, l'accusé... le condamné... Interdiction du clown!... N i ni, c'est fini, tu ne jongleras plus, mon bonhomme! Je gagne neuf francs par jour, c'est assez pour te faire une heureuse et tranquille

l'avenir — avant d'arriver à sa forme définitive: « Je reviendrai, dit-il en finissant, je » reviendrai pour empêcher ceux qui m'ont » proscrit d'avoir le cou coupé, et ce ne » sera pas long. »

LE PRINCE VICTOR.

Le fils aîné du prince Jérôme Napoléon demeure rue de Monceau, au coin de la rue Vézelay, au rez-de-chaussée.

Un registre d'inscription a été déposé chez le concierge.

Il est probable que le prince Victor ne cédera qu'à la force. Ses amis l'encouragent à la résistance et lui tiennent le raisonnement suivant :

— Monseigneur, vous avez un très beau rôle à remplir. Monsieur le Comte de Paris a déclaré qu'il n'opposerait aucune résistance à l'exécution de la mesure qui le frappe, lui et son fils aîné...

« Tout peut dépendre pour vous, dans l'avenir, de l'attitude que vous aurez gardée à l'heure présente. Eh bien ! faites-vous arrêter, laissez-vous mettre la main au collet, ne cédez que devant la violence. Votre prestige en sera rehaussé. »

On dit que le prince Victor a été impressionné par ces considérations, et qu'il se rendra sans doute à l'avis de ses conseillers.

En sortant de France, il élira domicile aux portes mêmes de sa patrie.

LE ROI DE BAVIÈRE

On télégraphie de Munich :

« La dépouille mortelle du roi Louis a été ramenée à Munich. »

« Mardi soir a eu lieu, dans la cour d'honneur du château de Berg, la cérémonie de l'enlèvement du corps qui a été béni par les hauts membres du clergé de la cour. Le corps a été ensuite transporté à Munich, dans une simple bière provisoire, sur un corbillard attelé de quatre chevaux et suivi de trois voitures dans lesquelles le clergé et les personnes de l'entourage du roi avaient pris place. »

« Une foule nombreuse et attristée a accompagné le corps jusqu'au sortir de la ville; au faubourg Sendling, le cortège a été rejoint par un détachement de grosse cavalerie, qui l'a escorté jusqu'à Munich. »

« Le convoi est arrivé à 4 h. 20 du matin à Munich, où personne ne l'attendait à cette heure. La dépouille mortelle a été déposée au château de la résidence, où elle sera mise en bière. »

« L'impératrice d'Autriche, qui est actuellement en résidence à Feldafing, avait envoyé à Berg une splendide couronne. »

« Les funérailles auront probablement lieu samedi. Demain, le corps, revêtu des ornements royaux, sera exposé dans la chapelle du château. »

« Dans certains cercles, on a peine à croire à un suicide, ou à une fin volontaire, on pense que l'on a dû aider à cette mort surprenante. »

« Tout, du reste, est extraordinaire dans cette affaire. D'après les bruits qui courent,

le roi aurait été retiré du lac respirant encore et aurait pu, dit-on, être sauvé. »

« L'on est surtout frappé de la rapidité avec laquelle les derniers événements ont été conduits, et l'on dit qu'une pétition se signe pour demander au Landtag d'examiner de très près les choses. »

« Le prince régent a fait savoir aux représentants de la municipalité qu'il leur donnerait audience aujourd'hui. »

« Le résultat de l'autopsie n'est pas encore publié. »

Le *Journal des Débats* publie sur le roi de Bavière qui vient de finir si malheureusement un intéressant article dont nous extrayons ce qui suit :

« Les Chambres bavaroises, qui avaient été convoquées à l'effet de constater la folie du roi Louis, auront à remplir cette tâche non plus à son égard, mais à l'égard de son frère, le prince, désormais le roi Othon, également aliéné. Une sorte de fatalité héréditaire s'acharne sur la famille de Wittelsbach. Ce qui n'était encore, chez Louis I^{er}, que fantaisie d'artiste et de littérateur possédée jusqu'à la manie, est devenu chez ses petits-fils folie caractérisée. »

« Notre temps n'aura pas connu d'existence plus bizarre que celle du malheureux prince qui vient de mourir au fond d'un lac de la Bavière. Son père Maximilien, qui n'avait rien d'un héros de roman, a été choisi par Auerbach pour former le principal personnage d'une œuvre d'imagination restée populaire en Allemagne. Les écrivains de l'avenir trouveront, dans la vie et le caractère de Louis II, sans avoir besoin de forcer la note et de tracer une caricature comme l'a fait avec talent un de nos compatriotes, des sujets plus propres à les inspirer. »

« L'interdiction de Louis II, suivie de sa mort, et l'avènement du prince Luitpold à la régence auront-ils une portée politique ? C'est la question que l'Allemagne entière se pose en ce moment. Deux points seuls paraissent certains. Le premier, c'est que la proclamation de la régence n'a pas eu lieu à l'instigation de M. de Bismarck. Le second, c'est que le nouveau chef de l'Etat, en Bavière, ne partage pas les idées politiques dont s'était inspiré le roi Louis. »

« Les catholiques de Bavière, et aussi ceux du reste de l'Allemagne, comptent bien que le prince Luitpold, plus accessible aux influences religieuses, appellera aux affaires des ministres cléricaux. »

« La presse fait remarquer que le prince Luitpold a soixante-six ans, qu'à cet âge on n'est guère tenté de s'engager dans les aventures et de lancer son pays dans une politique nouvelle. »

LA VRAIE FOLIE DU ROI DE BAVIÈRE

Il est mort, ce roi fou qui avait proclamé en 1871, au palais de Versailles, le roi de Prusse empereur d'Allemagne.

Il est mort, mais son œuvre lui survit : l'Empire d'Allemagne vit et se consolide à l'intérieur en attendant qu'il se développe à l'extérieur.

vieillesse, dans une maisonnette à ton choix, avec un jardin... Tu jardineras, tu feras notre ménage pour le distraire.

« Les dimanches, nous irons pêcher à la ligne... Je confisque tes bâtonnets, on en fabriquera des tuteurs pour nos rosiers... *Ibidem*, tes boules d'acier, tes anneaux et tous tes bibelots de Paillasson. Nous les suspendrons dans le feuillage et le costume aussi, pour servir d'épouvantail aux moineaux qui voudraient picorer nos cerises ! Adopté, n'est-ce pas, ce règlement ?... Voilà plus d'une année déjà qu'il est notre loi. Nous vivons comme deux coqs en pâte. C'est moi à présent qui suis le père, et lui le fils, et lui l'enfant... Mon vieil enfant ! »

« Je le dorlote, je l'amuse, je le promène... On nous voit ensemble partout, même au théâtre... à moins qu'il ne préfère rester ou logis, pauvre vieux chéri !... Dans ce cas-là, je le couche de bonne heure... « Au retour, papa, je te raconterai la pièce. » Oh ! le théâtre, c'est ma passion ! Gustave ne manque pas une première... Avec la claque ou bien au poulailler, ça suffit au bonheur quand on a l'oreille fine et de bons yeux, sans compter les battoirs... Et je suis là, du tout Paris, comme disent messieurs les reporters... Un ouvrier d'art, un ébéniste comme votre serviteur, mais c'est le plus fortuné des Parisiens... Rien ne me gêne ni ne me manque... Un richard, quoi !... »

Si je me suis mis de l'association, ce n'est pas pour moi, c'est pour les autres !... »

— Et le chômage ?... répliqua le président, et la maladie ? et la mort ?... Un accident peut anéantir toutes vos prospérités !... Que deviendrait ton père, si les autres n'étaient pas là pour lui venir à leur tour en aide ?

Ce dernier argument frappa le fils en plein cœur. — Touché ! dit-il, j'étais un présomptueux, un ingrat... Merci de la leçon de solidarité !... Notre président peut me mettre à l'amende.

— Tout à l'heure, peut-être, répliqua celui-ci. D'abord, une dernière question...

— Laquelle ?...

— Ce nom de Lafraise qui est écrit là, sur ce registre, et que je n'avais pas encore remarqué, c'est le vôtre ?

— Oui et non.

— Comment cela ?

— Ce n'est qu'un sobriquet, s'expliqua Gustave, par rapport à cet ananas que j'ai là sur la tempe gauche... Voici l'objet...

Il écartait ses cheveux pour le montrer. — Un signe naturel, poursuivit-il, un grain de beauté, quoi !... grâce auquel l'auteur de mes jours a pu reconnaître sa progéniture... Est-ce que, par hasard, vous en douteriez encore ?

— Non, non, mon ami, conclut M. Justin, je te reconnais à mon tour pour le digne fils de ton

Or, pour un roi catholique de Bavière, et pour un Allemand, cette œuvre était bien l'œuvre d'un fou, car l'Empire d'Allemagne est une des plus grandes forces du protestantisme et cet empire tuera la vieille liberté allemande.

En provoquant la création d'un empire allemand prussien, protestant, le roi Louis II a fait un mal immense à son peuple, à sa race, à sa dynastie, à tous les catholiques de l'Allemagne et du monde.

Voilà ce que l'histoire dira en jugeant le règne étrange de ce pauvre fou. — H. B. (L'Anjou.)

LE PROCÈS WATRIN

Rodez, 15 juin.

L'émotion causée par l'assassinat de M. Watrin est loin d'être calmée dans l'Aveyron, aussi la petite ville de Rodez est elle envahie par le flot d'un public avide de connaître les moindres péripéties de l'affaire.

Toute la force publique est sur pied et le palais de justice, militairement gardé, présente l'aspect d'une véritable forteresse.

A huit heures et demie, les dix accusés sont introduits ; tous paraissent intelligents :

- 1° Henri Lescure, 36 ans, mineur ;
- 2° Louis Bedel, 23 ans, mineur ;
- 3° Auguste Blanc, 33 ans, mineur ;
- 4° Adolphe-Prosper Caussanel, 49 ans, manoeuvre ;
- 5° Marie-Virginie Cayla, femme Pendaris, 28 ans, revendeuse ;
- 6° Antoine Souquière, 34 ans, mineur ;
- 7° Auguste-Louis Granier, mineur ;
- 8° Antoine Chapsal, 38 ans, mineur ;
- 9° Jules Puech, 49 ans, mineur ;
- 10° Eulalie Phalip, 26 ans, laveuse de charbon.

Lescure, Granier, Souquière et Chapsal sont poursuivis comme auteurs d'un homicide commis avec préméditation. Les six autres accusés sont poursuivis comme complices dudit homicide.

L'audience ouverte par M. le président Mattei, lecture est donnée de l'acte d'accusation. Cette pièce est un document écrasant contre le maire opportuniste de Decazeville, M. Cayrade.

Après avoir fait l'historique de la fatale journée du 26 janvier, après avoir rappelé que depuis plusieurs mois les ouvriers avaient porté leur arrêt de mort contre M. Watrin, le procureur général reconstitue en termes émouvants la scène du meurtre : « Comme des forcenés, dit-il, les ouvriers ont pénétré dans la salle où s'est réfugié le malheureux sous-directeur de la Compagnie, ils le frappent à coups d'embarre et de panneaux ; sa démission ne leur suffit plus, ils vont l'assassiner. »

M. le procureur général ajoute enfin : « L'exaltation de la foule s'accroît de minute en minute ; grâce à l'obscurité de la nuit et à l'absence des gendarmes congédiés grossièrement par M. le maire, une bande de forcenés gravissent rapidement l'échelle. M. Watrin est saisi et précipité par les fenêtres. C'est alors qu'il fut piétiné, écrasé par la

père... je vais te prouver mon estime en te demandant un service.

— Dites vite. Ah ! par exemple, en voilà de la veine...

— Veux-tu nous conduire chez ton copain Jean-Baptiste ?

— Ce soir ?

— A l'instant. Ne t'ai-je pas dit qu'il m'attendait ?

— Un rendez-vous alors ?

— Oui. Je comptais m'y rendre seul, mais comme ce jeune homme m'accompagnera...

— Fernand ?

— Ce ne sera pas trop de deux gardes du corps. Veux-tu ?

— Avec enthousiasme !

— Bien ! Va nous chercher une voiture...

— Un quatre places ?

— Et fermé... Tu resteras dedans... Nous descendons.

Gustave s'empressa d'obéir.

(A suivre.)

On se corrige quelquefois mieux par la vue du mal, que par l'exemple du bien ; et il est bon de s'accoutumer à profiter du mal, puisqu'il est si ordinaire, au lieu que le bien est si rare.

PASCAL.

foule furieuse, laissé mort sur place. L'acte judiciaire qui stigmatise la conduite du maire de Decazeville écrase aussi le ministère qui avec la passion que l'on voit venu couvrir ce fonctionnaire devant le Parlement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 juin. On détache aujourd'hui un coupon de 3 0/0 perpétuel ancien qui se traite à 110 52. Le 4 1/2 est à 110 52.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier sont l'objet de demandes nombreuses qui font progresser constamment le cours. L'action est à 1,378, mais on entrevoit un avenir prochain la coquette du cours de 1,455 à 1,457. L'augmentation de la clientèle de l'établissement pour les placements de titres et escomptes prépare à ses actions une cote nouvelle d'acheteurs.

La Banque d'Escompte est très ferme à son haut cours d'hier, 477. On entrevoit le port de cette valeur.

L'action Panama est à 481 après 460. L'inexact qu'aucune résolution du gouvernement relativement à la demande d'émettre des obligations à lots ait été communiquée à la compagnie. On assume, néanmoins, que la question ne tardera pas à être posée aux Chambres.

Les polices spéciales A-B de l'Assurance Foncière sont remboursables au pair avec bonification de l'intérêt à 5 0/0 cours. Demandes nombreuses au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Cette année encore, aucun dividende n'a été tribué aux actionnaires de la Foncière Lyonnaise. Le rapport lu à l'assemblée générale masque le droitement possible les périls de la situation. Il n'est pas possible de dissimuler qu'une liquidation est imminente, à moins qu'on ait recouru à un appel de fonds de 250 fr. par action.

Nos Chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

Le Ministre de la Guerre à Saumur

(Suite)

LES DISCOURS DE M. BOULANGER

Le texte même des paroles prononcées par le ministre de la guerre nous arrive aujourd'hui. Voici, d'après le *Progrès militaire*, quels termes le général Boulanger a employés à M. Vinsonneau, maire de Saumur, au moment de la présentation des membres du Conseil municipal :

« Je vous remercie, monsieur le maire, de la belle réception que vous avez faite en représentant du gouvernement de la République. Je serai heureux, à mon retour, d'informer M. le Président de la République de votre accueil. Je dois vous avouer, d'ailleurs, que j'attendais un peu à cet accueil, car j'avais que cette ville est entièrement dévouée à nos institutions. Mais je suis surtout heureux de voir l'accord complet qui existe aujourd'hui entre la ville et l'École. Je ne veux pas rappeler des faits anciens, mais suis convaincu que cet accord, durablement fondé, se maintiendra toujours. »

« Au sujet du château, je vous prie, monsieur le maire, de me remettre une note qui me permette d'étudier la question. Je puis naturellement vous faire tous les efforts pour être agréable et utile à la ville de Saumur. »

« Je vous remercie encore une fois, monsieur le maire, de l'accueil que je reçois de cette ville que je ne connaissais pas. »

Généralement on n'approuve pas le sonneau d'avoir rappelé en cette circonstance le désaccord fâcheux qui a existé il y a quelques années entre l'autorité civile et l'autorité militaire.

A l'École de cavalerie, le ministre a récemment attaqué la politique dans la partie de son allocution. La circulaire qui rappelle visait plus particulièrement le maire de Saumur. Voici du reste comment le représentant du gouvernement a exprimé le représentant du gouvernement devant tous les officiers réunis en conseil de loi :

« Messieurs, j'ai tenu à voir par moi-même la juste raison pour l'académie de cavalerie et qui est la garde nationale militaire et qui est la garde nationale tant qu'intelligente des salons de l'art équestre. Je dis que l'intelligence, puisque en même temps est le point de départ de toutes les innovations introduites dans notre cavalerie... »

se tient constamment au courant des progrès réalisés à l'étranger.

Il y a quelques jours à peine, lors de nos belles fêtes de bienfaisance de Paris, dans ce magnifique carrousel du Champ-de-Mars, vous avez été au-dessus de tout éloge, Mars, vous avez provoqué les manifestations les plus enthousiastes et je vous ai applaudis de si grand cœur qu'il m'est bien donné de vous rappeler aujourd'hui vos brillants succès.

Mes applaudissements, je vous les ai prodigués sans réserve, sans arrière-pensée, parce que je savais bien que tout en pratiquant les principes élevés de cette science qui vous passionne, qui nous passionne tous, vous ne négligerez jamais la partie pratique et purement militaire de votre instruction; parce que je n'ignorais pas que sous le sportman se retrouverait toujours l'habile cavalier militaire.

Nous allons arriver à la réduction de la durée du service qui s'impose à tant de points de vue.

D'autre part, j'espère que bientôt le régime des remotes pourra être amélioré. C'est vous dire que votre labeur deviendra plus difficile, en ce qui concerne le dressage du cavalier et du cheval; mais je sais que l'armée est en droit de compter sur votre esprit de progrès et de dévouement.

Je vous en félicite. Après vous avoir dit tout le bien que je pense de vous, j'aborde une question délicate; c'est le revers de la médaille, mais je veux m'en expliquer carrément avec vous, en soldat qui s'adresse à des soldats.

Vous souvient-il d'une circulaire que j'ai adressée aux commandants de corps d'armée le 1^{er} février dernier et dont vous avez eu certainement connaissance? Cette circulaire, je l'ai faite pour vous comme pour l'armée. Je vois que vous me comprenez et je n'ai pas besoin de vous en résumer la teneur, mais je désire que vous vous pénétriez bien de sa lecture et de son esprit.

Je ne veux pas sonder vos cœurs, lire au fond de vos consciences, c'est une besogne qui ne serait digne ni de vous, ni de moi; mais, vous le comprenez facilement, le ministre de la guerre a le devoir et le droit, sans vouloir pour cela faire de la politique, d'exiger de tous les membres de l'armée un profond respect pour les institutions que le pays, notre maître, s'est librement données. En aucune circonstance je ne faillirai à ce devoir.

Ceci est bien entendu, dit une fois pour toutes, et pour ne jamais y revenir, je vous renouvelle mes félicitations pour la bonne tenue de l'École d'application, pour l'impulsion si habile, si intelligente et si pratique à la fois, donnée à cette École par l'honorable général qui vous commande et par vos excellents officiers, pour votre entraînement, pour votre travail, qui a fait de Saumur l'une des premières écoles militaires de l'Europe.

Je félicite votre général de l'esprit de conciliation et de fermeté dont il vient de donner encore dernièrement une preuve en maintenant la bonne harmonie qui doit toujours régner entre les autorités civiles et militaires de cette ville.

J'ai été bien heureux d'en recevoir moi-même ce matin l'assurance.

Je ne veux pas terminer sans dire à M. le général L'Hôte, le président du comité de cavalerie, combien son souvenir est présent en ce moment à notre esprit à tous, à un tel point que, quand une amélioration est constatée dans une partie quelconque de l'École, on est tenté de croire qu'il en est toujours le chef.

Continuez, messieurs, à suivre la voie du progrès dans lequel vous êtes entrés. En donnant ainsi à la cavalerie la place qu'elle doit occuper dans notre armée, vous aurez mérité de la France et de la République.

LES... ERREURS DE LA Petite France.

Nous lisons dans le récit de la feuille sauragelle (il s'agit du départ pour se rendre à la gare):

« A sa sortie de l'hôtel, le ministre est acclamé aux cris de: « Vive Boulanger! Vive la République! »

Or il n'y a pas eu à ce moment, à la tête du pont, un seul vivat, mais pas un!

Plus loin:

« Le général ministre de la guerre est arrivé à la gare à 10 heures; la foule était massée sur la place, pendant que l'Har-

monie Saumuroise exécutait les plus brillants morceaux de son répertoire....

Sur le quai de la Gare, M. le ministre s'est entretenu tour à tour avec M. le préfet, M. le président du tribunal de Saumur, M. Varailhon, conseiller général de Noyant, et le directeur de l'Harmonie Saumuroise, qu'il a chaudement félicité.

A 10 heures 35, le général Boulanger prit congé des nombreux officiers et fonctionnaires qui étaient venus l'accompagner, et le train partit pour Paris, pendant que la vaillante Harmonie Saumuroise jouait encore une fois la Marseillaise, vigoureusement applaudie par la foule. »

L'Harmonie Saumuroise n'a pas figuré dans cette circonstance. Il avait été convenu qu'elle se ferait entendre dans le Square, de 7 heures 1/2 à 8 heures 1/2 du soir, et les exécutants avaient pris leurs dispositions pour cette heure. Dans la matinée, ils reçurent l'ordre de jouer à deux heures. Dans l'impossibilité de réunir ses musiciens, le directeur ne put répondre à cette demande.

Alors l'administration donna contre ordre pour le soir.

C'est la Musique Municipale, seule, qui a été sur pied toute la journée, depuis l'arrivée jusqu'au départ du ministre, et qui, par conséquent, a pu recevoir les félicitations et les remerciements du général Boulanger.

Si nous devons apprécier les vivats des populations que visitent MM. les ministres par ce que nous entendons chez nous et par le récit gonflé qu'en donnent les feuilles officieuses, véritablement nous ne pouvons avoir qu'une triste idée de la sincérité de ces récits et de l'enthousiasme des cités pour la République.

Les « cris bien nourris », les cris « mille fois répétés » de *Vive la République!* se réduisent, la plupart du temps, à une demi-douzaine de cris timides poussés par des gens qui semblent honteux de ne pas obtenir plus de succès dans la foule qui les entoure.

Nous en avons été, encore une fois, témoins mardi dernier.

La France militaire, organe républicain et ministériel, trouve une explication qui n'est pas à l'avantage de la République.

Le correspondant de cette feuille militaire, rendant compte du voyage du ministre, écrit:

« D'Angers à Nantes, le trajet s'était effectué sans incident. A Ancenis, les officiers du 62^e d'infanterie étaient toutefois venus saluer le chef de l'armée à son passage. Celui-ci était descendu sur le quai de la gare, en grande tenue, bien qu'il fût à peine cinq heures. J'ajoute d'ailleurs que M. le général Boulanger voyage en grande tenue ainsi que les officiers qui l'accompagnent, et j'insiste sur ce fait, car le prestige de l'uniforme n'a pas été pour peu dans l'accueil chaleureux que le ministre de la guerre a rencontré partout jusqu'ici. »

Que serait-ce donc si le ministre voyageait, nous ne dirons pas en pékin, mais seulement en petite tenue! Ce qui est consolant, c'est que les populations saluent l'uniforme militaire et donnent ainsi un nouveau témoignage de sympathie à notre armée. L'observation de la France militaire ne tourne pas à l'avantage du gouvernement actuel.

Un ministre de la guerre civil — le dada de pas mal de républicains — risquerait alors de n'avoir aucun succès dans ses voyages.

DE PASSAGE A TOURS

Le général Boulanger est passé l'avant-dernière nuit, à minuit, à la gare de Tours, venant de Saumur.

Tout l'état-major, le général Carrey de Bellemare en tête, et le personnel administratif s'étaient donné rendez-vous à la gare pour saluer le ministre de la guerre au passage.

L'attente de ces hauts fonctionnaires a été déçue.

Au lieu de faire un discours comme celui que le ministre venait de prononcer à La Flèche, à Saumur et à Nantes, dit le Journal d'Indre-et-Loire, le général, qui n'est point sorti de son coupé-lit, a répondu par un roufflement sonore aux éloquentes paroles qui lui étaient adressées. Le général ministre reposait.

Ce que voyant, tout le monde s'en fut coucher à l'exemple du général Boulanger.

Le ministre de la guerre est rentré à Paris hier matin, à cinq heures.

LA TROUPE MEXICAINE

On annonce l'arrivée à Saumur, pour samedi prochain, de la Grande Troupe Mexicaine, composée des meilleurs clowns, gymnasiarques, équilibristes et acrobates qui voyagent. Elle compte aussi une famille de vélocipédistes dont les exercices sont des plus intéressants.

Nos confrères des villes où la Grande Troupe Mexicaine est passée, en disent le plus grand bien.

Il ne sera donné que trois représentations qui auront lieu: samedi 19, à 8 heures 1/2 du soir; dimanche 20, à 3 heures et à 8 heures 1/2.

La tente, qui peut contenir 2,500 personnes, sera installée sur la place du Charbonnet.

Rappelé par le Figaro :

M. de Freycinet a été ministre de la guerre pendant celle de 1870-1871, et a donné de beaux exemples de fermeté que fera bien de suivre le général Boulanger. En voici un que l'histoire officielle a conservé:

— Portez-vous à Saumur pour défendre le pont de la Poissonnière, télégraphie M. de Freycinet au général Cléret.

— Le pont de la Poissonnière est à dix-sept lieues de Saumur, répond le général.

— Un ordre est un ordre, réplique le grand stratège, exécutez-le immédiatement. Absolument historique. Les dépêches télégraphiques ont été publiées.

CANDIDATURE DU GÉNÉRAL BOULANGER.

On télégraphie de Nantes, 15 juin:

« On a annoncé que le général Boulanger, ministre de la guerre, sur la demande de plusieurs conseillers municipaux de Nantes, va poser sa candidature, en août prochain, au siège de conseiller général qui va être abandonné par M. Laisant, décidé à ne plus représenter que les électeurs parisiens. »

LA POPULATION DE TOURS

Les opérations du recensement, pour la ville de Tours, sont terminées. Elles ont donné les résultats suivants:

Population communale.....	52.448
Population flottante.....	8.418
Total.....	60.266
Absents.....	853
Total.....	59.413

D'après ce chiffre de population, la ville de Tours a droit à deux conseillers municipaux de plus qu'elle n'en compte actuellement.

LA POPULATION DE POITIERS

D'après le dépouillement des feuilles de recensement de Poitiers, qui est à peu près terminé, il résulte que la population de cette ville a augmenté, depuis cinq ans, de 402 habitants.

Le recensement de cette année donne 36,312 habitants, tandis que celui de 1881 n'en donnait que 36,210.

CONSEILS ET RECETTES.

CONSERVATION DES ASPERGES

Voici un procédé excellent et fort simple dû à M. Pfeifer, pour conserver les asperges:

On place la section de la tige, qui doit être bien fraîche, contre une plaque métallique très chaude, de manière à obtenir une carbonisation complète. On enveloppe soigneusement chaque tête d'asperge dans un cornet de papier de soie et on la couche sur un lit de poussier de charbon de bois sec, de telle sorte que chaque asperge soit séparée de sa voisine. Chaque série est isolée des autres par une couche de charbon et la caisse est hermétiquement fermée.

Des asperges ainsi traitées se sont conservées pendant une année entière.

PONTJOU, PAR MAYS-PONTJOU (LOIR-ET-CHEV), le 21 mars 1886. — « Mon fils, âgé de 18 ans, souffrait d'étourdissements, de maux de tête, de saignements de nez; depuis qu'il a pris de vos Pilules suisses à 1 fr. 50 la boîte, il est complètement guéri. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. PERCHARD, tailleur de pierres. » *Légalisation de la signature de M. le Maire de Maves.*

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80		
Gobelins....	— 4.00	— 0.90
A trous.....	— 4.40	— 4.00
F ^{ie} Fourrés..	— 4.40	— 4.00
Nubienne...	— 4.45	— 4.00

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 12 juin:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Le Grand Prix; Les décorations des Tuileries et la Fête des Fleurs; Le mariage du duc de Bragance et de la princesse Amélie; La Fiammetta, tableau de M. Jules Lefebvre. — Nécrologie: M. Auguste Marc; Le lieutenant-colonel Herbingier; M. Karl Daubigny; M. Édouard Frère. — L'Exposition de 1889. — Salon de 1886, par Olivier Merson. — Une Idylle au Tyrol, nouvelle, par Victor Fournel. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Le monde financier. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Le Grand Prix de Paris de 1886. — Les diverses décorations des Tuileries pendant les fêtes. — Les fêtes à Lisbonne à l'occasion du mariage du duc et de la duchesse de Bragance: La grande revue; Passage des troupes devant la tribune royale; La loge royale pendant la représentation de gala. — La Fiammetta, tableau de M. Jules Lefebvre. — M. Auguste Marc. — M. le colonel Herbingier. — M. Karl Daubigny. — M. Édouard Frère. — Concours pour l'Exposition universelle de 1889: Les projets primés.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Epargne assurée

Fortune possible

Les Obligations de l'emprunt 1869 de la Ville de Paris participent chaque année, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre, à 4 Tirages de Lots.

Chaque Tirage comporte:

1 obligation remboursable par	200.000 ^{fr}
4 obligations remboursables par	10.000 ^{fr}
10 obligations remboursables par	1.000 ^{fr}

Nos lecteurs, désireux d'acheter et de payer par versements mensuels des Obligations, emprunt 1869, n'ont qu'à signer et adresser le bulletin ci-dessous au Directeur de la

Caisse Générale d'Epargne et de Crédit Société anonyme constituée le 4 mai 1881 Capital: 1.000.000 de fr.

116, Place Lafayette, à Paris Je vous achète une Obligation, emprunt 1869 de la Ville de Paris, au prix de 520 francs, payables 20 francs par mois. Ce prix comprend tous les frais, même ceux de timbres et d'encaissements à domicile.

Le premier reçu de 20 francs qui me sera présenté par l'Administration des Postes le.....

indiquera le numéro de l'Obligation achetée et j'aurai droit immédiatement à l'intérêt de 12 francs par an (impôt à déduire), que rapporte l'obligation, et à tous les Tirages, comme si je payais cette obligation comptant.

Les autres reçus me seront présentés le..... de chaque mois. (B. n° 36.)

(Nom et adresse).....

le..... 1886.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{ie}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ie}

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par un . terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28,
Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

SUR LICITATION

En 3 lots,

En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet.

1°

Une Maison D'HABITATION

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 64, occupée par M. Bureau;

2°

UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 18, occupée par M. Dutoir;

3°

ET UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Vaulanglais, commune de Bagnaux,

Dépendant des communautés et succession MILLERAND-MORISSEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 4 juillet 1886, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Martine-Joséphine Morisseau, veuve de M. Louis-René Millerand, propriétaire, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e Henri LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28; En présence de M^{me} Joséphine-Louise Millerand, épouse séparée de biens de M. Emile Rimbault, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Saumur, de lui assistée et autorisée, et encore, en tant que de besoin, habilitée par un jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du huit mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple;

Il sera, le dimanche quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-six, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement du douze juin mil huit cent quatre-vingt-six, sus-énoncé, à une heure de l'après-midi, procédé à la vente sur licitation en trois lots, au plus offrant et dernier

enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, dépendant des communautés et succession MILLERAND-MORISSEAU.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 64, comprenant: en soubassement, cour, cuisine, décharge de cuisine et deux caves; au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, cabinet, corridor, escalier et lieux d'aisances à l'anglais;

Au premier étage, deux chambres à coucher, deux cabinets et une petite chambre;

Au deuxième étage, deux chambres, un cabinet et un grenier derrière;

Autre grenier au-dessus de l'escalier;

Le tout joignant au levant la rue de Bordeaux, au couchant et au nord M^{me} Archambault ou représentants, au midi la rue projetée.

Mise à prix, onze mille francs, ci..... 11.000

2^e Lot.

Une autre maison, située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 18, comprenant: une boutique, arrière-boutique, corridor d'entrée, cour, appendis dans la cour, corps de pompe donnant dans un puits; Petit cabinet sans cheminée au fond de la cour, latrines, cave, escalier en bois;

Au premier étage, une chambre et un cabinet;

Même distribution au deuxième étage, mansarde et greniers au-dessus;

Le tout joignant au levant la rue du Portail-Louis, au couchant et au midi M. et M^{me} Lorrain ou représentants et au nord M. Girard.

Mise à prix, dix mille francs, ci..... 10.000

3^e Lot.

Une petite propriété située au Vau-Langlais, commune de Bagnaux, portée sous les n° 528, 529, 530 et 531 de la section D du plan cadastral, pour une contenance de soixante-trois ares quatre-vingt-seize centiares environ, et composée de:

Un petit pavillon, comprenant petite chambre et emplacement d'un pressoir; le tout sur cave voûtée, cellier à côté, petit jardin anglais avec bassin, renfermé de murs, jardin potager à côté entouré de murs de trois côtés, signe;

Le tout, formant un ensemble, joint au nord M. Baranger, au midi M^{me} veuve Boleau et M. Baranger, au levant le chemin et au couchant M. Baranger.

Mise à prix, trois mille francs, ci..... 3.000

Total des mises à prix: vingt-quatre mille francs, ci.. 24.000

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-six, f^o case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: POEL.

Pour les renseignements, s'adresser:

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28;

2° A M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3° Et à M. TAVEAU, Nicolas, géomètre-expert au Pont-Fou-chard, commune de Bagnaux.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COG-TARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées POUR CAUSER DE FIN DE BAIL.

OCCASION

A CÉDER un Fonds de Menuiserie, avec trois établis, outillage complet, bois de différentes essences.

Prix extrêmement avantageux. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS

Vieux chêne et noyer sculpté

Spécialité de salles à manger

H. HARDY

Levée-Neuve, Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il met en vente, pendant la durée de ce mois, un choix considérable de salles à manger à des prix défiant toute concurrence.

Salle à manger vieux chêne, buffet grande taille, colonnes torsées ou autres, tables à rallonges, patins chaises, 6 chaises au choix.

400 francs net.

Salle à manger Henri II, buffet à crédence et vaisselier, avec vitraux de couleur, table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties.

500 francs net.

GIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Les Magasins du Printemps

SAUMUR

Demandent un garçon de magasin, muni de bons certificats.

LECONS de français et de latin. Répétitions. S'adresser au bureau du journal. (446)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUIN 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 45	82 70	Est	800	803 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	529 50	529 50
3 % amortissable	85 25	85 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1215	1215	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526 25	527	Est	386	385 50
3 % (nouveau)	82 27	82 12	Midi	1172 50	1175	— 1865, 4 %	528 50	529	Midi	393	393 50
4 1/2 %	106 90	106 90	Nord	1580	1583 50	— 1869, 3 %	415	414 25	Nord	395 75	396 25
4 1/2 % (nouveau)	110 17	110 40	Orléans	1328 75	1326 25	— 1871, 5 %	404	403 50	Orléans	396 50	396 50
Obligations du Trésor	525	522	Ouest	860 25	861 50	— 1875, 4 %	519	519 50	Ouest	393	393 50
Banque de France	4260	4260	Compagnie parisienne du Gaz	1443 75	1435	— 1876, 4 %	516 50	518	Paris-Lyon-Méditerranée	392 50	393
Société Générale		437 50	Canal de Suez	2127 50	2127 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	526	Paris-Bourbonnais	391 50	393
Comptoir d'escompte	1002 50	1010	C. g. Transatlantique	496 25	496 25	Obligations communales 1879	469 25	470	Canal de Suez	586	586
Crédit Lyonnais	526 25	523 75	Russe 5 0/0 1870	102 50	101	Obligat. foncières 1879 3 %	469 50	469 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1385				Obligat. foncières 1883 3 %	388	388			
Crédit mobilier	212 50	212 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10		
9	19	matin	omnibus-mixte.	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			
1	25	soir		Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			
3	32		express.	Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	Saumur.	3 26
7	15		omnibus.															PortBoulet	5 33
10	36		(s'arrête à Angers).															Saumur.	9 13
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
9	21		omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 48	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55
12	49		express.	Brion-s-Thouet	7 02	8 03	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 37	4 37	8 07	Arçay	8 37	3 4	10 14
4	44		omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1
7	4			Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 29	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27
10	24		omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.													Poitiers	10 38	4 56	12 1
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.